CONSEIL COMMUNAL DE BURSINS PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2017

Président : Eric Striberni

Secrétaire : Christine Noverraz

1. Appel

Conseillers/ères convoqués :

35

présents :

24

excusés:

7

absents non excusés :

4

Le Président ouvre la séance à 19h35. Quelques modifications sont apportées à l'ordre du jour, à savoir :

- Point 3 : Election d'un suppléant au Conseil Intercommunal du Conseil Régional
- Point 7 : Communications des délégués aux associations intercommunales
- Point 8 : Communication de la Municipalité
- Point 9: Communication du Bureau
- Point 10 : Divers et propositions individuelles

Le Président donne lecture de l'ordre du jour modifié et le met en discussion, à savoir :

- 1. Appel
- 2. PV de la séance du 7 mars 2017
- 3. Election du Président, Vice-Président, des scrutateurs et suppléants, des commissions de gestion et des finances, d'un suppléant au Conseil Intercommunal du Conseil Régional
- 4. Préavis municipal N° 02/2017

Gestion 2016

5. Préavis municipal N° 03/2017

Comptes 2016

6. Préavis municipal N° 04/2017

Arrêté d'imposition 2018

- 7. Communications des délégués au associations intercommunales
- 8. Communication de la Municipalité
- 9. Communication du Bureau
- 10. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que modifié.

2. PV de la séance du 7 mars 2017

Le PV est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à main levée. Le PV du 7 mars 2017 est accepté à l'unanimité.

3. <u>Election du Président, Vice-Président, des scrutateurs et suppléants, des commissions de gestion et des finances, d'un suppléant au Conseil Intercommunal du Conseil Régional</u>

Election du Président :

M. Eric Striberni accepte une réélection.

Il demande si quelqu'un d'autre est intéressé par le poste. Personne ne se présente.

M. Eric Striberni est réélu par acclamations.

Election du Vice-Président(e) :

La Vice-Présidente, Mme Laure Hauswirth, accepte également une réélection. Elle est réélue par acclamations.

Election des scrutateurs et des suppléants :

Mme Liliane Allemann et M. Raymond Sauteur acceptent une réélection en tant que scrutateurs. Ils sont réélus par acclamations.

Mme Ida D'Amario et M. Marciano D'Amario acceptent une réélection en tant que scrutateurs suppléants. Ils sont réélus par acclamations.

Election de la Commission de Gestion :

La Commission de Gestion est actuellement composée de : Mmes Christiane Parmelin, Nathalie Sartor et Michelle Gavin et de MM. Jean-Claude Allemann et Olivier Humbert. M. Jean-Claude Allemann ne souhaite pas se représenter.

Mme Christiane Parmelin propose M. Roland Hänni.

M. Nicolas Gunther se présente également.

Après discussion, M. Roland Hänni cède sa place à M. Nicolas Gunther. Ce dernier est élu par acclamations.

La nouvelle Commission de Gestion se compose donc de Mmes Christiane Parmelin, Nathalie Sartor, Michelle Gavin et de MM. Olivier Humbert et Nicolas Gunther. Ils sont réélus par acclamations.

Election de la Commission des Finances :

La Commission des Finances est actuellement composée de : Mme Véronique Gunther, MM. Serge Clément, Alfred Blaum, Maxime Dutoit et Joël Martin. Ils acceptent tous une réélection. Ils sont réélus par acclamations.

Election d'un ou d'une suppléant(e) au Conseil Intercommunal du Conseil Régional :

- M. Christian Parmelin est actuellement le délégué pour la Commune de Bursins. Un ou une suppléant-e serait le ou la bienvenue.
- M. Christian Parmelin propose Mme Michelle Gavin. Cette dernière accepte et est élue par acclamations.

4. Préavis municipal N° 02/2017

Gestion 2016

Se conformant à l'article 93b de la loi sur les communes, la Municipalité soumet à l'approbation du Conseil Communal son rapport sur la gestion de la commune durant l'année 2016.

Le Président informe que, n'ayant pas reçu le rapport de la commission de gestion, suite à un bug informatique, le rapporteur de la dite-commission devra le lire en entier. Il lit les conclusions du préavis.

Mme Christiane Parmelin, présidente de la commission de gestion, lit en entier le rapport qui, en conclusion, propose d'accepter le rapport de gestion 2016 de la Municipalité, de lui en donner décharge, ainsi qu'à la commission de gestion.

Le Président met le rapport en discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion, relit les conclusions du préavis et passe au vote à main levée L'objet est accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal N° 03/2017

Comptes 2016

Se conformant à l'article 93b de la loi sur les communes, la Municipalité soumet à l'approbation du Conseil Communal les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2016, ainsi que le rapport sur les comptes qui explique les différences entre les comptes budgétés et effectifs de l'année 2016.

Les comptes de fonctionnement 2016 se bouclent de la manière suivante :

Revenus	CHF	4'560'518.53
Charges	<u>CHF</u>	-4'720'260.61
Excédent de charges	CHF	159'742.08

Le Président lit les conclusions du préavis.

M. Olivier Humbert, rapporteur de la Commission de Gestion, lit le rapport qui, en conclusion, propose d'accepter les comptes 2016 et d'en donner décharge à la Municipalité, à la boursière, ainsi qu'à la Commission de Gestion.

Le Président met le rapport en discussion.

MM. Philippe Parmelin, syndic et Sigmund Friberg présentent un bref résumé des comptes 2016.

Personne ne demandant la parole, le Président clôt la discussion, relit les conclusions du préavis et passe au vote à main levée. L'objet est accepté à l'unanimité.

6. Préavis municipal N° 04/2017

Arrêté d'imposition 2018

Conformément aux dispositions de la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956, la Municipalité soumet à l'approbation du Conseil Communal le projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2018.

La Municipalité se base sur le résultat des comptes 2016 qui viennent d'être présentés et qui se soldent par un excédent de charges de CHF 159'742.08 : elle a également pris en compte les augmentations connues concernant les charges liées aux domaines scolaires, parascolaires et social.

En conséquence, la Municipalité souhaite maintenir le taux d'impôt de 71 % pour l'année prochaine et précise que les autres postes de l'arrêté d'imposition restent inchangés.

Le Président lit les conclusions du préavis.

M. Serge Clément, président de la Commission des finances, lit le rapport qui, en conclusion, propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion, relit les conclusions du préavis et passe au vote à main levée. L'objet est accepté à l'unanimité.

7. Communications des délégués aux associations intercommunales

Le Président passe la parole à M. Christian Parmelin, délégué du Conseil Intercommunal du Conseil Régional du district de Nyon.

Dans un premier temps, M. Christian Parmelin nous donne un bref rappel de ce qu'est le Conseil Régional: celui-ci coordonne la planification régionale autour de thématiques interdépendantes, telles que : le territoire, la mobilité, l'environnement, le contexte socio-économique, la culture, le tourisme et le sport.

Le Conseil régional et dirigé par un comité de direction, composé de neuf représentants politiques issus des quatre sous-régions du district. L'organe législatif du Conseil Régional est le Conseil Intercommunal, composé des délégués communaux. La Commune de Bursins a droit à deux délégués, soit Mme Marinella Page, municipale et le rapporteur pour le Conseil Communal.

Les deux délégués ont déjà participé à deux séances, en mars et juin dernier. La première séance a été principalement consacrée à l'assermentation des nouveaux délégués des Conseils communaux et généraux des communes membres du Conseil régional. Ils ont également acceptés plusieurs préavis présentés par le Conseil de direction.

Le Président remercie M. Parmelin pour son exposé.

La parole est ensuite donnée à Mme Anne Guisolan, déléguée pour l'ENJEU.

Mme Guisolan nous fait également un bref résumé et nous transmet les informations suivantes :

- La fusion de l'ARAERE et de l'ASPAIRE sous ENJEU est effective depuis le 1^{er} janvier 2017 en ce qui concerne l'organisation, le budget et les comptes. Une fusion qui a déjà porté ces fruits pour une meilleure visibilité face au public. L'engagement d'une directrice et d'un comptable a également eu l'effet d'une meilleure maîtrise des coûts et des processus de gestion face à l'état et l'école.
- Cette fusion sera complétée en principe, dès le 1^{er} janvier 2018 avec le transfert des employés de l'ARAERE, qui contractuellement ne sont pas encore dans ENJEU.
- Un groupe RH a été créé : Mme Marinella Page, municipale en fait activement partie. Un énorme travail va être fait pour l'harmonisation des conditions de travail des 112 personnes travaillant dans les diverses structures.
- Une augmentation de salaire des AMF (accueil en milieu familial) a été décidée. La totalité de leurs salaires sera soumis à l'AVS.
- Une harmonisation des tarifs des cantines a abouti à une fourchette de prix variant de CHF 10.—à CHF 14.--. Montant demandé aux parents en fonction de leur revenu brut annuel.
- M. Philippe Blaser a pris sa retraite depuis le 1^{er} mai 2017. Deux nouveaux directeurs sont entrés en fonction : un pour le secteur primaire et le deuxième pour le secteur secondaire.

- Les travaux de l'Ecole Gilly touchent à leurs fins et le nouvel établissement pourra accueillir les élèves dès la rentrée en août prochain.

Le Président remercie Mme Guisolan pour son exposé. Les deux rapporteurs sont applaudis.

Le Président informe qu'il a eu l'assemblée des sites clunisiens le week-end précédent, mais qu'il n'a pas d'exposé à faire.

8. Communications de la Municipalité

La parole est donnée à M. Philippe Parmelin, syndic :

Concernant l'Office de poste, le contrat avec la poste arrive à échéance à fin 2018. La poste doit donc se manifester d'ici fin décembre 2017. La Municipalité va défendre pour que l'office de poste soit maintenu à Bursins.

La chaîne NRTV (Nyon Région) a fait une demande de subside à la Commune de Bursins : le montant serait de CHF 5.—par habitant. M. Parmelin demande à l'assistance si des personnes regardent cette chaîne. Une seule personne répond par l'affirmative.

Plusieurs conseillers s'expriment. Il ressort de cette discussion qu'il faudrait plutôt favoriser les sociétés locales du village et non une chaîne de télévision.

Personne n'étant pour ou contre, c'est la Municipalité qui prendra une décision.

En partenariat avec la commune de Bursinel, un apprenti va être engagé courant août 2017. Il travaillera 2 jours à Bursinel et 2 jours à Bursins. Un jour consacré aux cours théoriques. Sa formation portera sur la voirie, les bâtiments, la conciergerie, les travaux de jardinages et autres.

La Municipalité a reçu la subvention cantonale et fédérale quant aux travaux d'améliorations de la Bursine ; soit une participation de 34.33 % sur une somme de CHF 661'400.--.

Le Président remercie M. Parmelin, syndic et passe ensuite la parole à Mme Pinel, municipale.

Mme Pinel nous présente un exposé sur les forêts communales :

La Commune de Bursins possède 87 hectares de forêts en plaine et 163 hectares de forêts à la Vallée de Joux. Deux plans de gestion des forêts sont mis à jour tous les 10 à 15 ans et sont avalisés par les propriétaires, le Conseil d'Etat et le Service des forêts. Ces plans de gestion définissent les principes de gestion durable et les indicateurs. Les indicateurs sont les suivants : nbre de plants à planter, hectares pour les soins sylvicoles et les coupes à effectuer, entretien des dessertes, ceci pour l'année.

La forêt est divisée en plusieurs fonctions :

- production (scieurs, charpentiers, bois de chauffage, etc..)
- protection (prévention des glissements de terrains, chutes de pierres et protection eau de source)
- accueil (promeneurs, chevaux, sports, champignoneurs, etc..)
- paysage (maintien du paysage)
- nature (bio-diversité)

Jusque dans les années 80, le bois rapportait de l'argent. Par la suite et au fil des années, le prix du bois a constamment baissé.

L'AGFORS (Association du Groupement Forestier de la Serine) contribue largement à faire des économies sur de nombreux points : mécanisation groupée, plus de ramassages des branches, etc..

Un bail à ferme a été établi et la commune verse CHF 32'000.-- par année.

Mme Pinel fait partie du comité directeur de l'AGFORS et M. Mondoux, municipal, est le déléqué pour la Commune de Bursins.

Diverses activités sont organisées chaque année : notamment le martelage (choix des bois à couper), visite d'entreprises en rapports avec le bois.

En juin 2017, la Municipalité, sous la direction du garde-forestier, M. Denis Puidoux, a effectué une journée de martelage.

Le Président remercie Mme Pinel pour son exposé détaillé. Il passe la parole à Mme Marinella Page, municipale.

La Fête des Ecoles aura lieu le jeudi 29 juin à la Grande salle de Bursins. Afin de rendre hommage aux enseignants et élèves qui ont fréquenté les classes de Vinzel et Bursins, une exposition de photos a été organisée : plus de 100 photos, datant de 1900 à nos jours, seront exposées. Merci à Agnès Boudry pour la récolte des photos. Un buffet canadien sera également mis sur pied.

Le Président remercie Mme Page pour son intervention. Il repasse la parole à Mme Pinel, qui informe l'assemblée que la zone de troc, installée à la déchetterie, a été fermée pour des raisons de gestion.

9. Communication du bureau

Pas de communications

10. <u>Divers et propositions individuelles</u>

Mme Christiane Parmelin demande des nouvelles du postulat déposé lors du Conseil du 6 décembre 2016 par Mmes Guisolan et Noverraz relatif au parking dans la commune. Ce postulat avait été approuvé par le Conseil et transmis directement à la Municipalité. Un peu surprise et déçue de n'avoir eu aucune communication de la part de la Municipalité ce soir. M. Philippe Parmelin, syndic, lui répond qu'une étude est en cours auprès du bureau de Charles Hauswirth et qu'une proposition devrait être faite dans le courant de l'automne : proposition concernant une restructuration générale du parking sur l'ensemble du territoire communal.

M. Christian Parmelin remercie la boursière pour l'organisation de la soirée concernant la présentation des finances communales et le temps consacré aux conseillers communaux présents ce soir-là. Il trouve regrettable que des personnes inscrites à cette présentation ne soient pas venues et ceci sans même s'excuser.

Il demande ensuite si le local de voirie a resubi des actes de vandalisme. Il constate qu'une fenêtre est souvent mise en imposte et pourrait susciter des envies d'entrer dans le local. Une solution ne pourrait-elle pas être trouvée pour masquer ou protéger les vitres du local ? M. Philippe Parmelin, syndic, lui répond qu'il n'y a pas eu d'autres actes de vandalisme. Le nouveau terrain de pétanque, situé en face, génère plus de passage et peut dissuader les personnes malveillantes. Un éclairage automatique est également installé et est dissuadif. Concernant la pose de rideaux ou stores à ces vitres, ce système peut être à double tranchant et pour l'instant n'est pas prévu.

M. Serge Clément demande des nouvelles concernant le nouveau réservoir.

M. Francis Mondoux, municipal, lui répond que celui-ci est opérationnel depuis une semaine. Des améliorations sont encore à faire. D'ici 1 à 2 semaines, l'eau des sources sera utilisable. Le raccordement se fera d'ici 1 mois.

Plusieurs conseillers prennent ensuite la parole concernant l'éventualité de la fermeture de l'Office de poste et soumettent des idées pour éviter cette fermeture : pétition, soutien des communes avoisinantes, etc ..

M. Philippe Parmelin, syndic, leur répond qu'à l'heure actuelle, la Municipalité est dans l'attente d'un rendez-vous avec la poste afin de connaître leurs intentions. La poste doit dénoncer le contrat de bail. La Municipalité peut également compter sur le soutien du M. Leuba, Conseiller d'Etat, qui dénonce les pratiques de fermeture de la poste et également le soutien du syndicat de la poste. L'affaire est à suivre.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt la discussion.

Avant de clore la séance, le Président remercie « sa » secrétaire pour son travail, la greffe municipale et l'ensemble de la Municipalité pour leur disponibilité. Il souhaite à toutes et tous un bel été. Il souhaite également un Joyeux Anniversaire à Mme Anne Guisolan.

La séance est levée à 21h05.

Bursins, le 13 septembre 2017

Le Président

LIBERTÉ PATRIE

a Secrétaire

PV Conseil Communal